

Séance jeudi 07 juillet 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 07 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de Prunay-Cassereau, sous la présidence de Monsieur Éric BARDET, le Maire.

Date de convocation : 22/06/2021

Date d'affichage : 22/06/2021

Présents : M. BARDET Éric, M. DOUBLET Benoît, Me HAMARD Sylvie, M. HABOLD Christian, M. FRAIGNE Teddy M. JARDIN Christian, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel Me RAIMBAULT Joëlle, M. RICHARD Louis, M. SUY Loïc, Me VÉRON Stéphanie

Absents excusés : M. HABOLD Christian (arrivé à 20h15 – point3)

Nombre d'élus : En service : 12, présents :12, Votants :12

Secrétaire de séance : M. DOUBLET Benoît

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 07 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies il demande au Conseil municipal que la séance se déroule à huis clos et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 01 avril 2021 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- FINANCE :

* Subvention apprentis

- LIBERTÉ PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE

* Gestion funéraire : annulation délibération 50/2020

- PATRIMOINE / DOMAINE

* lotissement les Fouquets II, rue des Vignes : achat de 14 lots

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

* projet d'implantation d'une antenne relais

- AUTRES DOMAINES / COMMUNE

* soutien pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique sur la commune de Saint-Amand-

Longpré

Questions diverses.



13-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE / SUBVENTION CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DU LOIR-ET-CHER

Le Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis du Loir-et-Cher de Blois sollicite une subvention de 80 € par apprenti. Le Maire propose 50 €/apprenti (Kévin COLIN, Emmy POINTREAU et Alissa RAIGNIER)

La délibération est adoptée à l'unanimité

14-2021 LIBERTÉ PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE : GESTION FUNÉRAIRE / ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 50/2020 / CONCESSION CIMETIÈRE – EMPLACEMENT X914 – X 916 – X918

Monsieur le Maire rappelle la délibération 50/200 du 01/10/2020 concernant la demande de M. et Me MOTHERON Marcel en date du 29 juin 2020 et le désir d'être inhumés aux emplacements X 914, 916 et 918. Il avait été délibéré la reprise de ces concessions par la commune à la charge des demandeurs.

Monsieur Le Maire fait part que cette procédure est illégale, et demande l'annulation de cette délibération. Il rappelle que les emplacements ont fait l'objet d'une procédure de reprise à la charge de la commune.

Il sera prochainement procédé à l'exhumation des corps, la réduction des corps et l'inhumation des corps, les restes seront placés dans l'ossuaire.

Un devis a été établi par les pompes funèbres Picard pour un montant de 1.716 € TTC pour l'exhumation de 3 concessions.

Il est proposé de :

D'annuler la délibération n° 50/2020 du 01/01/2020 et demande au Conseil municipal de délibérer sur la continuité de la procédure (exhumations/réduction/ossuaire) par la commune pour un montant de 1.716 €.

Après ces reprises réalisées, Monsieur et Madame MOTHERON Marcel pourront faire leur demande de concessions pour ces 3 emplacements (381€/emplacement).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15-2021 PATRIMOINE ET DOMAINE : LOTISSEMENT LES FOUQUETS II – RUE DE VIGNES

Aux termes d'un jugement de liquidation judiciaire prononcé par le tribunal de commerce de Blois le 20/02/2015, les 14 lots du lotissement les Fouquets II – rue des Vignes - ont été mis entre les mains de l'étude de Maître LAVALLARD, mandataire judiciaire à Blois.

Depuis cette date, aucune offre n'a été faite pour l'acquisition desdits actifs immobiliers.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire fait part, comme évoqué lors de précédent Conseil municipal en question diverses, au nom de la commune du souhait de racheter ces lots.

Une proposition a été faite pour 41.785,335 € avec un achat pour réalisation 1^{er} semestre 2022 sur le budget 2022.

(soit un prix fixé de 3€ du m²). Cette offre a été acceptée par ordonnance en date du 07/06/2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16-2021 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS / ACCORD DE PRINCIPE

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Dans le cadre d'un projet national de déploiement du réseau de radio télécommunication en zone rurale, la société ATC, hébergeur télécom, a sollicité le Maire et ses adjoints afin d'étudier la possibilité d'implanter un pylône sur la commune.

Après une visite de terrain et étude de la zone à couvrir, une proposition de parcelle communale a été faite sur la parcelle cadastrée suivante : lieu-dit « LE MOULIN A VENT » - 41310 PRUNAY-CASSEREAU, cadastrée Section ZL Parcelle 142, d'une surface d'environ 80m².

Indemnités de réservation :

En contrepartie des engagements de la Collectivité visés ci-dessus, ATC France lui versera une indemnité de réservation payable annuellement d'un montant de 500 (cinq cents) Euros nets pendant toute la durée du présent Accord.

Le paiement de la première indemnité interviendra à réception de la facture dans un délai de 45 jours.

Ensuite, le paiement des indemnités sera effectué par virement par ATC FRANCE chaque année à la date anniversaire de la signature du présent Accord.

Signature de la Convention de mise à disposition

Dans l'hypothèse où l'ensemble des conditions permettant l'implantation d'un point haut sur l'Emplacement désigné seraient réunies, la Collectivité s'engage à signer avec ATC France une Convention de mise à disposition selon les principaux termes et conditions suivantes :

Durée : 12 ans

Surface louée : 80 m²

Redevance annuelle : Sept cents Euro (700 €) Nets

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17-2021 AUTRES DOMAINES / COMMUNE : SOUTIEN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-AMAND-LONGPRÉ

En date du 24/05/2021, l'adjoint délégué aux sports de Saint-Amand-Longpré nous a fait part d'un projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique sur la commune de Saint-Amand-Longpré qui répond à un besoin multi communes du territoire Vendômois et plus particulièrement à la capacité du Club avenir de poursuivre son développement au profit des jeunes de nos communes et d'éviter ainsi une rétrogradation au niveau départemental, privant ainsi de nombreux jeunes dans leur souhait d'évolution au sein d'un club en proximité.
(Cf. projet d'aménagement).

A ce jour, aucun travail n'est engagé, car il est nécessaire d'obtenir le soutien des communes et reconnaître l'intérêt communautaire (30 % de jeunes de Saint-Amand-Longpré, 70 % restant des autres communes membres).

Il est proposé de :

De faire connaître notre positionnement sur ce projet et éventuellement apporter notre soutien et souhaiter reconnaître l'intérêt communautaire,

Au vu des structures sportives communautaires peu nombreuses et inéquitablement réparties pour répondre aux besoins de tous les jeunes du territoire de :

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

- Reconnaître le besoin et l'intérêt du projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique pour le club de l'Avenir Amandinois et qu'il dépasse largement le seul territoire du lieu de pratique de cette activité (Commune de Saint Amand Longpré).
- Demander que ce projet soit reconnu comme une structure sportive communautaire et qu'il soit pris en charge par la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois (CATV.)
- Demander à la CATV d'évoquer ce projet lors d'un prochain conseil communautaire.

La délibération n'est pas adoptée par 6 abstentions, 5 voix contre et 1 voix pour

* * * *

Affaires diverses :

Sécheresse 2020 : l'état de catastrophes naturelles **n'a pas été reconnu** pour la commune de Prunay-Cassereau par arrêté interministériel du 18 mai 2021, paru au Journal Officiel du 6 juin 2021

Projet d'implantation d'éoliennes dans le département du Loir-et-Cher : Par sa lettre du 11 dernier, le président du Conseil départemental nous a fait part du désir d'adopter un moratoire sur tous les projets d'implantation d'éoliennes dans le département et d'adopter une stratégie environnementale concertée rapidement et permettre de préserver la faune, la flore, les paysages et la qualité de vie des Loir-et-chériens.

Syvalorm : Le vice-président Laurent Gauthier nous a fait part de ce message :

Lors de la présentation de la collecte en c0.5 à Saint Arnoult le 11 juin dernier j'ai bien compris vos doutes et vos craintes au sujet de ce futur changement. C'est pourquoi, comme je vous l'avais dit en conclusion de cette réunion, je me propose de venir dans votre commune lors d'un de vos prochains conseils municipaux afin de pouvoir exposer (plus brièvement) expliquer et surtout répondre aux questions. Ce sera l'occasion d'échanger sur la collecte des ordures ménagères sur votre commune et déjà de dresser un premier état des lieux dans le but d'améliorer ce service.

Nous prendrons contact à la rentrée avec le vice-Président, Laurent Gauthier, pour convenir d'un rdv et répondre à nos divers questionnements.

Déploiement fibre optique : Divers travaux liés au déploiement de la fibre optique vont avoir lieu durant les 6 prochains mois sur la voirie en agglomération et hors agglomération. A ce jour, nous ne pouvons pas vous préciser les lieux exacts, mais un document sera mis en ligne sur le site internet pour vous permettre d'avoir plus d'information. Vous pouvez aussi avoir des informations sur le site [Périmètre de Val de Loire Fibre - Val de Loire Fibre](#).

Séance levée à 21h45

A Prunay-Cassereau,
Le 09.07.2021
Le Maire
Eric BARDET